



Madame, Monsieur,

Le 27 Février 2020



La Faculté des Sciences de Montpellier accueille aujourd'hui plus de 8 000 étudiants auxquels elle offre un éventail complet de formations au plus haut niveau dans le domaine scientifique. Elle propose des cursus professionnalisés (licences, licences pro et masters, formations accessibles en alternance) dans de très nombreux domaines. Plus de 600 professionnels participent à ces enseignements et, plus de 2 000 étudiants effectuent chaque année un stage en entreprise, illustrant ainsi une collaboration étroite entre le monde universitaire et le monde économique.

En **choisissant de verser** votre taxe d'apprentissage (solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles) à la Faculté des Sciences, **vous devenez le partenaire privilégié** de l'une des plus importantes composantes d'enseignement de l'Université de Montpellier. **Vous nous donnez ainsi les moyens** de proposer à nos étudiants des **formations toujours mieux adaptées au monde professionnel**.

Pour notre Faculté, la **taxe d'apprentissage est un complément de ressources indispensable nous permettant d'améliorer** en permanence la **qualité de l'enseignement** au travers de **nouveaux moyens pédagogiques** par l'achat d'équipements de pointe, de matériels informatiques et logiciels, par l'organisation de sorties terrain et visites pédagogiques, par la réalisation de projets...

**Toutes ces actions sont possibles grâce à vous** au travers du versement de la taxe d'apprentissage, ressource propre aujourd'hui indispensable à notre établissement.

Je vous remercie chaleureusement de votre confiance et de votre soutien nous permettant de joindre ainsi vos efforts aux nôtres pour une meilleure formation de nos étudiants.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain HOFFMANN  
Directeur de la Faculté des Sciences

**Contact**  
Karine ENDRES - [fds.ta@umontpellier.fr](mailto:fds.ta@umontpellier.fr) -  
Téléphone : 04 67 14 48 93



Vous pouvez également intégrer RESUM : le réseau des professionnels de l'UM.

<https://resum.umontpellier.fr>



# LA FACULTÉ DES SCIENCES EN QUELQUES CHIFFRES

Étudiants  
**8146**

Diplômés 2018 / 2019  
**1931**

Stages effectués  
**2261**

habilités à recevoir la TA\*  
**35**  
Diplômes

Enseignants  
**566**

personnels Administratifs et Techniques  
**120**

Contrats pro  
**34**

Parcours ouverts à l'apprentissage  
**17**

Apprentis  
**82**

## CETTE ANNÉE LA TA NOUS A PERMIS DE :

- Financer des équipements permettant aux étudiants de pouvoir disposer d'appareillages de pointe.
- Moderniser les salles de TP et le parc informatique.

## TRANSFORMER UN IMPÔT EN UN INVESTISSEMENT POUR LA FORMATION DE NOS ÉTUDIANTS.

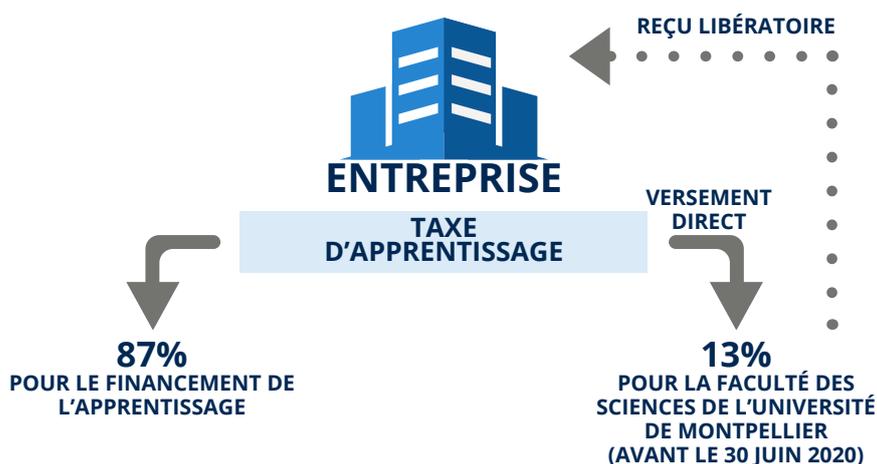
### *La Faculté des Sciences, c'est 10 départements d'enseignement :*

Un grand choix de disciplines couvrant les sciences fondamentales et appliquées en Biologie Écologie, Biologie - Mécanismes du Vivant, Chimie, Électronique - Électrotechnique - Automatique, Langues, Informatique, Mathématiques, Mécanique, Terre - Eau - Environnement, Physique.



### NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.

A partir de 2020, les entreprises versent **directement** la TA (13%) à l'établissement de leur choix.



### COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À LA FACULTÉ DES SCIENCES ?

En remplissant le formulaire de versement ci-joint.

#### Par chèque :

- veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : Agent comptable de l'Université de Montpellier, en précisant le **code UAI 0341768 M**.

- envoyez votre courrier à l'adresse suivante :

*Faculté des Sciences de Montpellier  
Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5*

#### Par virement :

- lors de la procédure de virement bancaire, indiquez la référence : **TA UM FDS UAI 034176M**

Le formulaire de versement ci-joint, que vous aurez préalablement rempli, vous sera renvoyé par notre établissement dûment signé par l'Agent Comptable et vaudra reçu libératoire.